



Nantes, le 14 OCT. 2019

Direction générale territoires

Délégation vignoble

Service développement local

Référence : S2019-10-2842

Affaire suivie par :
Ludivine PERIO

Tél. 02.44.76.40.13

Madame Nelly SORIN
Conseillère départementale de Clisson
Maire de Vieillevigne
Hôtel de ville
1 Place de la Mairie
44116 VIEILLEVIGNE

Objet : Avis sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vieillevigne

Madame la Maire, *chère collègue*

Par courrier reçu en date du 06 juin 2019, vous avez adressé, pour avis, au conseil départemental un exemplaire du projet arrêté de votre Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le Département a rendu le 26 juillet dernier, un avis réservé sur ce document. En effet, la consommation foncière envisagée en matière de développement économique sur la zone du Garré nous semblait excessive.

Toutefois, les nouveaux éléments de contexte que vous avez portés à ma connaissance et notamment la diminution significative de la consommation foncière envisagée sur cette zone par rapport au projet initial d'écospace (42 hectares au lieu des 150 hectares envisagés) amène le Département à modifier son avis et à émettre un **avis favorable** sur le projet arrêté de votre PLU.

Je vous remercie, par avance, de m'adresser un dossier papier et numérique de votre PLU lorsqu'il sera exécutoire afin de l'intégrer dans la bibliothèque des documents d'urbanisme de l'ensemble des communes du département.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du conseil départemental
Le Vice-président développement des territoires

Bernard GAGNET

Bien cordialement